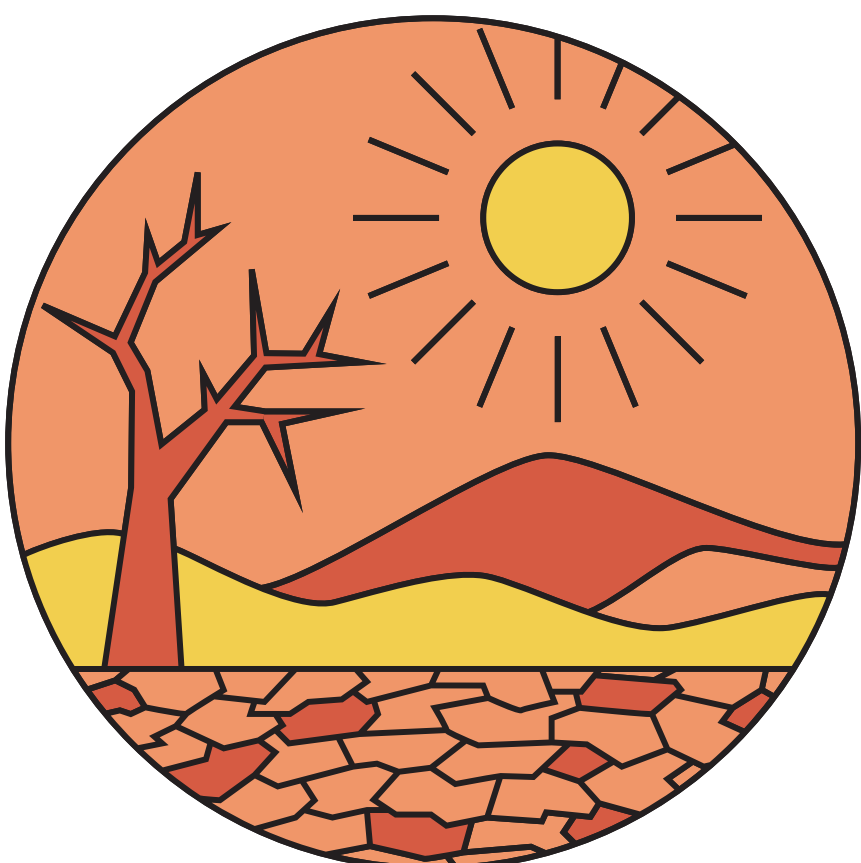
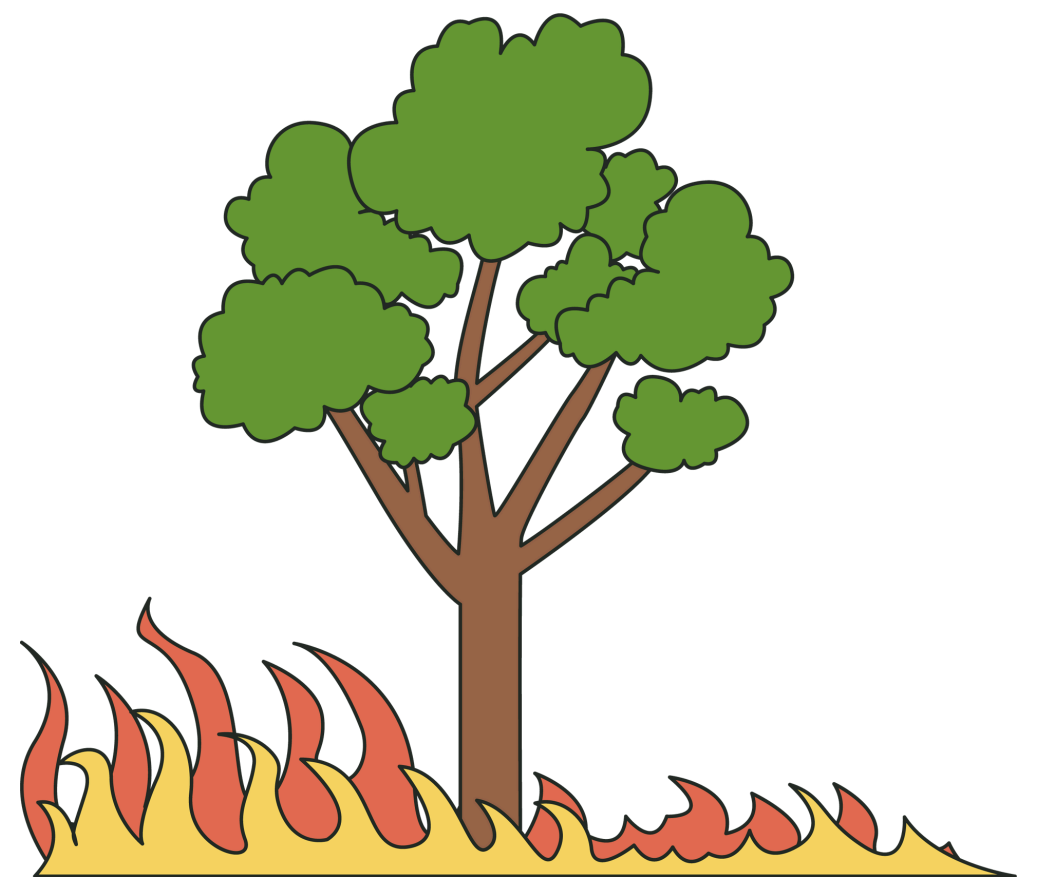




GUIDE PRATIQUE DES

RISQUES MAJEURS

**DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
(DICRIM)**



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement potentiellement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement (ou enjeux).

À QUELS RISQUES EST EXPOSÉE LA COMMUNE DE QUISSAC ?

RISQUES NATURELS

Pluie - inondation

Feu de forêt

Canicule

Tempête et vent violent

Grand froid

Neige et verglas

Séisme

Mouvement de terrain

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matières dangereuses

RISQUES SANITAIRES

Épidémie, pollution de l'air, moustique tigre, radon

MENACES MAJEURES

Attentat, cyber-risque

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS D'ÉVÉNEMENT ?

Tout comme le préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe la population d'une menace ou d'un événement en cours, imminent ou à venir, mettant en jeu la sécurité.

COMMENT DONNER L'ALERTE ?

Témoin ou victime d'un accident ou d'un événement grave pouvant mettre en danger des personnes, alertez les secours :

- Les pompiers : composez le **18** ou le numéro d'appel d'urgence européen le **112**.
- Le SAMU : appelez le **15**.

Il vous sera demandé de décliner votre identité, le lieu précis et la nature de l'incident, le nombre de personnes impliquées et leur état. Ne raccrochez pas avant que cela vous soit demandé

DEUX CANAUX D'ALERTE

- La sirène du SAIP

(Système d'Alerte et d'Information des populations)

Un test est réalisé tous les premiers mardis du mois à 11h45.

- Les haut-parleurs

Réseau haut-parleurs centre-ville

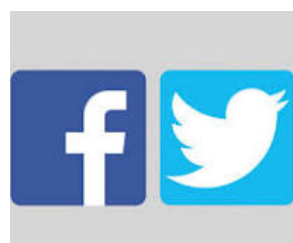
Sirènes mobiles d'alerte situés, par exemple, sur les véhicules des policiers municipaux.



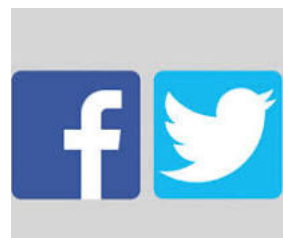
COMMENT M'INFORMER DE LA SITUATION ?



Radio France bleue Gard Lozère 99.5 ou
www.francebleue.fr



www.vigilance.meteofrance.fr



04 66 36 43 90
prefecture@gard.gouv.fr

LES BONS RÉFLEXES

- **Fausse information** : nous avons tous une part de responsabilité pour lutter contre les fakes news, intox, rumeurs... qui circulent sur internet et les réseaux sociaux.
- **Évaluez la qualité et la pertinence de l'information**, pour discerner le vrai du faux. En cas de doute, ne la partagez pas ! Les questions à se poser : Qui est l'auteur ? Quels sont ses objectifs ? L'information est-elle publiée ailleurs ? Présente-t-elle des incohérences ? Que disent les commentaires des internautes ? De quand date les faits relatés ? L'image est-elle retouchée ou répond-elle au contexte ?...

COMMENT SE PRÉPARER À UNE SITUATION D'URGENCE ET BIEN AGIR ?

CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

- Éviter tout déplacement (même pour aller chercher les enfants à l'école : ils sont pris en charge par les enseignants et sont hors de danger)
- S'informer de la situation
- Couper l'électricité, le gaz et l'eau
- Réduire au maximum les appels téléphoniques pour ne pas saturer le réseau
- Ne pas prendre l'ascenseur

Selon la situation à laquelle vous êtes confrontés, deux options possibles :

- **Ne pas se déplacer et se mettre en sécurité** : par exemple : monter à l'étage en cas d'inondation, se calfeutrer en cas de fumée...

OU

- **Évacuer le lieu pour s'éloigner du danger et se rendre dans un lieu sécurisé** : famille, amis ou dans un des centres d'accueil et d'hébergement d'urgence (Foyer socioculturel)



CONSTITUER UN KIT D'URGENCE

En cas d'urgence, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, en attendant l'arrivée des secours.

C'est à vous ! Cochez les cases adéquates afin de savoir si votre famille est prête à affronter une situation d'urgence.

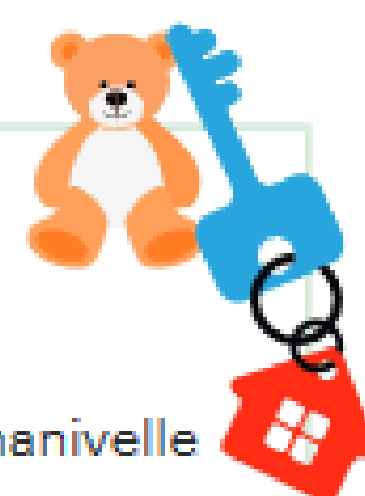


Papiers d'identité

- ☐ Photocopies des cartes d'identité
- ☐ Permis de conduire
- ☐ Passeports
- ☐ Cartes vitales
- ☐ Livret de famille
- ☐ Contrats d'assurance

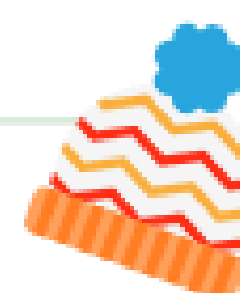
S'informer et s'équiper

- ☐ Radio à pile
- ☐ Lampe torche à pile ou manivelle
- ☐ Sifflet, quelques liquidités
- ☐ Couteau multifonction
- ☐ Double des clés de la voiture et de la maison
- ☐ Jeux ou livres pour vos enfants



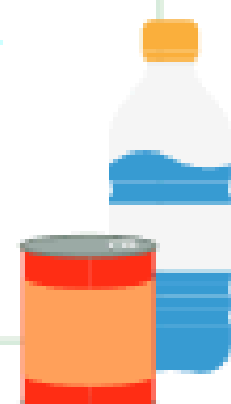
Se changer, s'habiller

- ☐ Couvertures
- ☐ Vêtements chauds en fonction de la saison



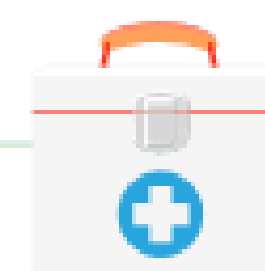
Boire et manger

- ☐ Eau potable (un à deux litres par personne)
- ☐ Aliments non périssables (boîtes de conserve, biscuits secs, etc.)
- ☐ Pour vos animaux domestiques : croquettes



De quoi se laver et se soigner

- ☐ Produits de toilettes (brosse à dents, dentifrice, lingettes, etc.)
- ☐ Trousse de premiers secours (pansements, ordonnance médicales importantes, etc.)



Ce kit type est à adapter en fonction des particularités de votre famille.



PLUIE - INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées.

Quissac peut être soumise, notamment à la fin de l'été et à l'automne, à des « épisodes méditerranéens » provoqués par des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée pouvant générer des orages violents provoquant des débordements rapides des cours d'eau, des ruissellements et stagnations d'eau importants.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé. Il permet d'alerter et d'informer la population, il assure la surveillance météorologique, décide de la fermeture des points bas inondables et de l'évacuation des zones très exposées aux inondations.

PPRi

Le plan de prévention des risques inondations (PPRi) a pour objectif de caractériser le risque inondation et de préconiser des mesures visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

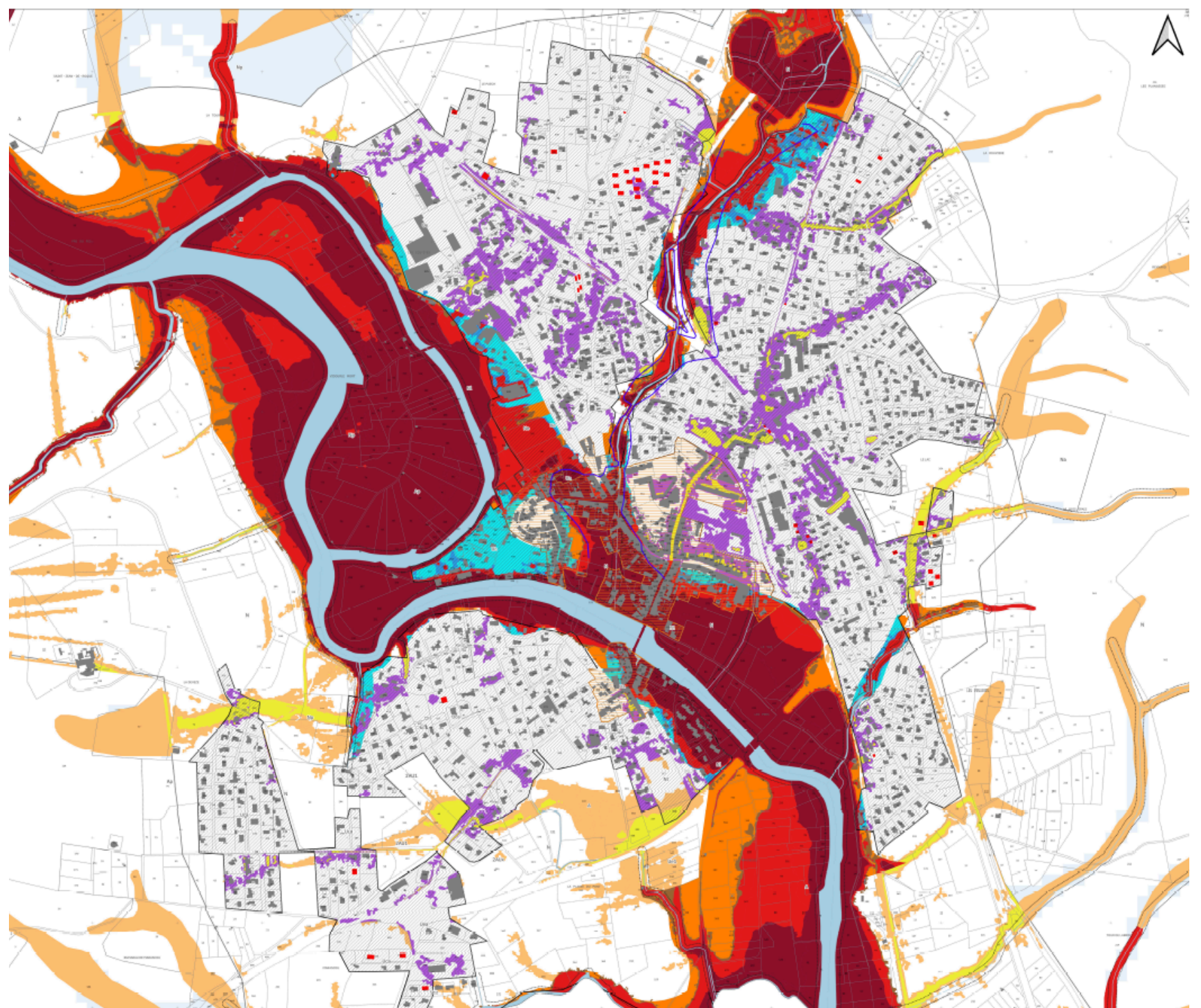
- Identifiez un espace refuge (mezzanine, étage) accessible de l'intérieur et de l'extérieur.

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri.
- Évitez tout déplacement.
- Ne vous engagez pas dans une zone inondée, ni en voiture, ni à pied.
- Surélevez les électroménagers et les produits toxiques.
- Si vous avez une maison sans étage, ne pas fermer les volets.
- Ne vous rendez pas dans les parkings souterrains, ne descendez pas dans les sous-sols, les caves...



L'installation de repères de crues permet de ne pas oublier les événements du passé.



Aléa inondation - étude CEREG 2020

- Débordement très fort
- Débordement fort
- Débordement modéré en zones urbaines
- Débordement modéré en zones non urbaines
- Débordement résiduel en zones urbaines
- Débordement résiduel en zones non urbaines
- Ruissellement fort
- Ruissellement modéré en zones urbaines
- Ruissellement modéré en zones non urbaines



QUE FAIRE EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre kit d'urgence **72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de protection à installer : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

FEU DE FORET

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent sur une surface minimale d'un hectare dans les zones boisées (forêts, garrigues ...)

Ils peuvent présenter un danger pour les populations et les habitations. Ces feux peuvent souvent entraîner la coupure des moyens de communication, mais peuvent également provoquer des explosions (gaz) ...

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

OBLIGATIONS LEGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Mesure préventive qui concerne les propriétaires de terrains situés dans les zones exposées aux incendies et à moins de 200 mètres de celles-ci.

SDIS DU GARD

Le service départemental d'incendie et de secours du Gard met en œuvre chaque été les objectifs de surveillance et de lutte contre les feux de forêt.

INACCESSIBILITÉ DE CERTAINS SITES

En cas de vigilance incendie de forêt "sévère ou très sévère", des sites vulnérables peuvent devenir inaccessible au public.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Ni feu ni barbecue aux abords des forêts.
- Pas de travaux sources étincelles les jours de vigilance incendie

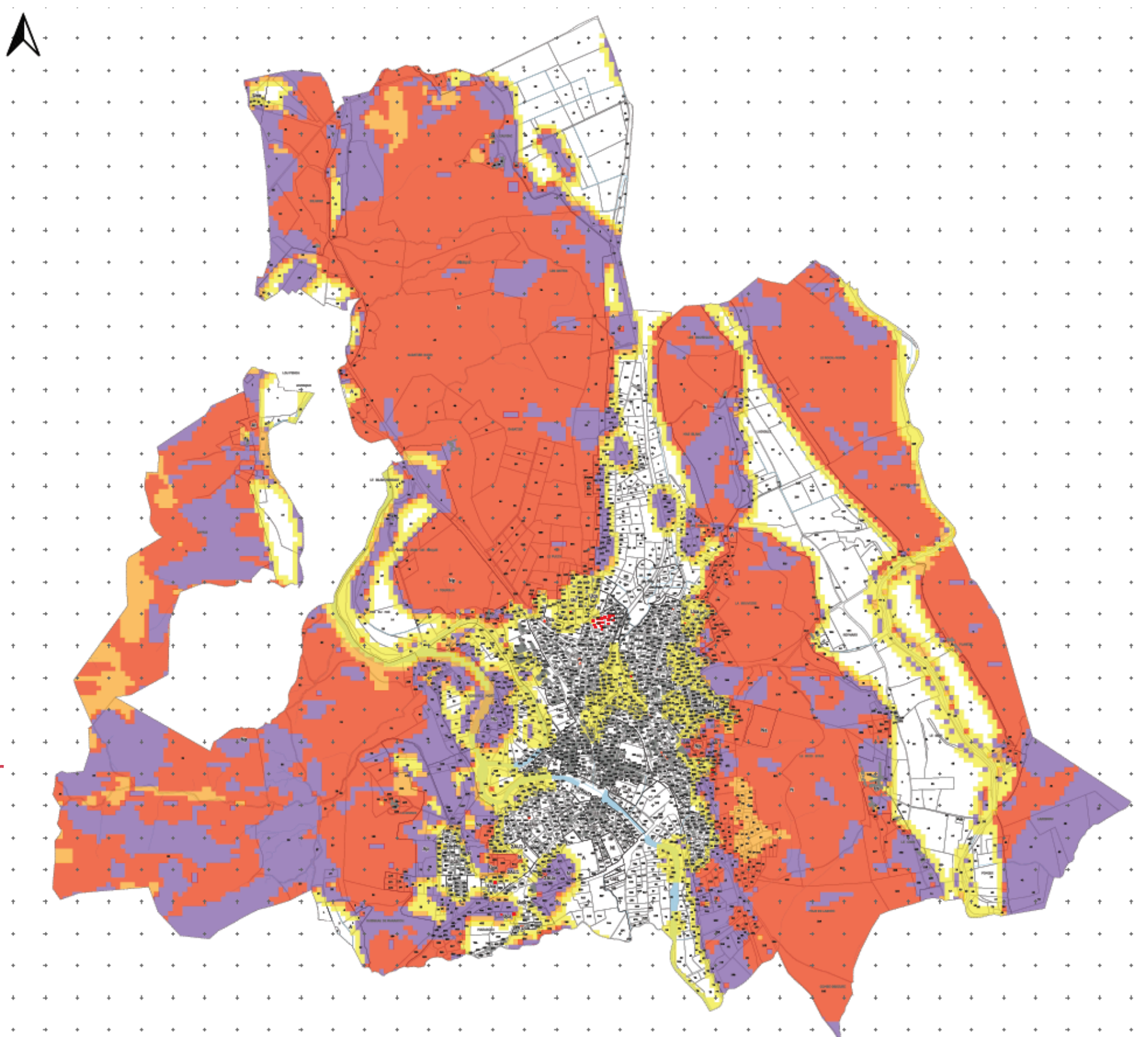
PENDANT

- Alertez les pompiers
- Dégagez les voies de circulation
- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Ne vous exposez pas aux flammes

Aléa incendie feu de forêt

-  Faible
-  Modéré
-  Elevé
-  Très élevé

Une cartographie faisant état des vigilances feux de forêt est consultable sur www.risque-prevention-incendie.fr/gard
Elle renseigne le niveau de risque et des restrictions.





**QUE FAIRE
EN CAS DE...**

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

CANICULE

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs (températures pouvant atteindre 35°C le jour et 22°C la nuit durant plusieurs jours).

De nombreux facteurs peuvent aggraver ces phénomènes et leurs conséquences peuvent être préjudiciables (risques de déshydratation pour les personnes âgées, les enfants en bas âge, les populations surexposées ...)

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

REGISTRE PERSONNES VULNÉRABLES

L'inscription au registre tenu par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune permet aux personnes de 65 ans et plus ou en situation de handicap ou ayant de lourdes pathologies et vivant à leur domicile, de bénéficier d'une veille et d'un suivi par le biais d'appels téléphoniques, recommandations et orientations. Cette inscription est gratuite et peut se faire par la personne concernée ou son représentant légal. En cas de signalement par un tiers, le consentement écrit de la personne à inscrire sera demandé. A réception de votre demande, le CCAS prendra contact avec vous (ou représentant légal) pour une évaluation de la situation dans le but de valider l'inscription. Le CCAS travaille en collaboration avec la police municipale et les équipes pluridisciplinaires médicales de la commune.

LIEUX FRAIS

En période de canicule, des mesures de soutien sont réalisées, avec l'ouverture exceptionnelle d'équipements publics climatisés (Foyer, médiathèque)

LES BONS RÉFLEXES

- Rafraîchissez et hydratez vous régulièrement.
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.
- Fermez les volets et fenêtres le jour et aérez la nuit.
- Ne sortez pas aux heures chaudes (11h-21h)
- Évitez les efforts physiques



TEMPÊTE ET VENTS VIOLENTS

Ce risque majeur est souvent accompagné de fortes précipitations, voire d'inondations localisées pouvant endommager les bâtiments, les réseaux de transports, provoquer la chute d'objets tels que les arbres, les lignes électriques...

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

PCS

Dès la prévision de vents violents et/ou de fortes pluies, une organisation communale est mise en place par le biais du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il permet de mettre en oeuvre les actions de sauvegarde appropriées à la protection des populations : alerte et information, consignes de sécurité, évacuation et fermeture des jardins publics, interdiction de manifestations (en particulier sous chapiteaux et espace arborés), accompagnement de la population ...

LES BONS RÉFLEXES

- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent.
- Ne vous approchez pas des arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes à terre.
- Si le phénomène est aussi accompagné de fortes pluies, voyez les consignes de la page dédiée au risque inondation.

RISQUE VENT VIOLENT : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



**INFORMEZ-VOUS
ET RESPECTEZ
LES CONSIGNES**



**RANGEZ OU FIXEZ
LES OBJETS SENSIBLES
AU VENT**



**SI LE PHÉNOMÈNE
EST ACCOMPAGNÉ
DE FORTES PLUIES
RESPECTEZ LES CONSIGNES
DÉDIÉES AU RISQUE
PLUIE-INONDATION**



**NE VOUS APPROCHEZ
NI DES ARBRES,
NI DES LIGNES
ÉLECTRIQUES**

GRAND FROID

Le risque grand froid correspond à des périodes exceptionnellement froides où les températures sont négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Ces températures extrêmes peuvent avoir des conséquences graves, notamment chez les personnes vulnérables (personnes sans domicile fixe ou logeant dans des bâtiments mal isolés).

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

REGISTRE PERSONNES VULNÉRABLES

L'inscription au registre tenu par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune permet aux personnes de 65 ans et plus ou en situation de handicap ou ayant de lourdes pathologies et vivant à leur domicile, de bénéficier d'une veille et d'un suivi par le biais d'appels téléphoniques, recommandations et orientations. Cette inscription est gratuite et peut se faire par la personne concernée ou son représentant légal. En cas de signalement par un tiers, le consentement écrit de la personne à inscrire sera demandé. A réception de votre demande, le CCAS prendra contact avec vous (ou représentant légal) pour une évaluation de la situation dans le but de valider l'inscription. Le CCAS travaille en collaboration avec la police municipale et les équipes pluridisciplinaires médicales de la commune.

SITE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

Une veille nationale est activée du 1er novembre au 31 mars. En cas de déclenchement, le CCAS orientera les personnes vulnérables.

LES BONS RÉFLEXES

- Alertez le SAMU Social (115) si vous remarquez une personne vulnérable.
- Évitez tout déplacement.
- Portez des vêtements adaptés.

RISQUE GRAND FROID : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



**INFORMEZ-VOUS
ET RESPECTEZ LES CONSIGNES**



NE TÉLÉPHONEZ QU'EN CAS D'URGENCE
LAISSEZ LES LIGNES DISPONIBLES
POUR LES SECOURS



**PRENEZ DES NOUVELLES DE VOS PROCHES
DONT LES PLUS VULNÉRABLES**



**PORTEZ
DES VÊTEMENTS ADAPTÉS**



ÉVITEZ DE SORTIR LA NUIT :
IL FAIT PLUS FROID



CONTACTEZ LE SAMU SOCIAL (115)
SI VOUS REMARQUEZ UNE PERSONNE ISOLÉE,
SANS-ABRI...



**CHAUFFEZ À 19° ET AÉREZ
ENVIRON 10 MINUTES**
PAR JOUR VOTRE LOGEMENT

NEIGE ET VERGLAS

L'hiver à Quissac est, en général, clément. Cependant des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés.

Ils ont pour conséquences la perturbation du transport routier, la formation de plaques de verglas,, des dégâts sur les infrastructures et arbres.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

PCS

En cas d'impact important sur la commune, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) peut être activé : renforcement des actions sur la voirie, accompagnement de la population, ouverture du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence (foyer).

ACTIONS CURATIVES

Salage et déneigement des routes par le service technique municipal et le service des routes départemental.

LES BONS RÉFLEXES

- Informez vous des conditions de circulation.
- Reportez tout déplacement.
- Déneigez et salez le trottoir devant votre domicile, votre commerce ...
- Facilitez le passage d'engins de déneigement.
- Ne vous approchez pas des arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques

RISQUE NEIGE ET VERGLAS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



**METTEZ-VOUS
À L'ABRI**



**INFORMEZ-VOUS
ET RESPECTEZ LES CONSIGNES**



NE TÉLÉPHONEZ QU'EN CAS D'URGENCE
LAISSEZ LES LIGNES DISPONIBLES
POUR LES SECOURS



ÉQUIPEZ VOTRE VÉHICULE
ET ÉVITEZ LES DÉPLACEMENTS



**PRENEZ DES NOUVELLES
DE VOS PROCHES
DONT LES PLUS VULNÉRABLES**



**DÉNEIGEZ ET SALEZ
LE TROTTOIR
DEVANT CHEZ VOUS**



NE VOUS APPROCHEZ
NI DES LIGNES ÉLECTRIQUES, NI DES ARBRES ENNEIGÉS



FACILITEZ LE PASSAGE
D'ENGINS DE DÉNEIGEMENT

SEISME

Un séisme est provoqué par une rupture brutale des roches le long d'un plan de faille qui génère des ondes sismiques.

Leurs passages à travers le sol induisent des vibrations qui peuvent être ressenties en surface et engendrer des conséquences pour les bâtis, les réseaux routiers et provoquer des glissements de terrain.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

PLU

A Quissac, où la sismicité est faible, les règles de constructions parasismiques s'appliquent uniquement pour les bâtiments de catégories d'importance 4 correspondant à des structures stratégiques et indispensables à la gestion de crise (caserne de pompiers, hôpitaux) .

LES BONS RÉFLEXES

- Prenez garde aux chutes d'objets.
- Fermez le gaz et coupez l'électricité.
- Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous du bâtiment.
- Si vous êtes à l'intérieur : baissez-vous et abritez-vous sous un meuble solide.
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.

QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

- SORTEZ DU BÂTIMENT**, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami
- ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

MOUVEMENT DE TERRAIN

A Quissac, deux types de mouvement de terrain peuvent se produire :

- les glissements de terrain,
- le retrait-gonflement des sols argileux.

Ils ont pour conséquences des affaissements sur les chaussées (ou terrains) et peuvent provoquer des désordres structuraux sur les bâtis (fissures) ou les équipements. Ils ont souvent associés à de fortes pluies et à des variations climatiques.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

SURVEILLANCE ET AMÉNAGEMENTS DE PROTECTION

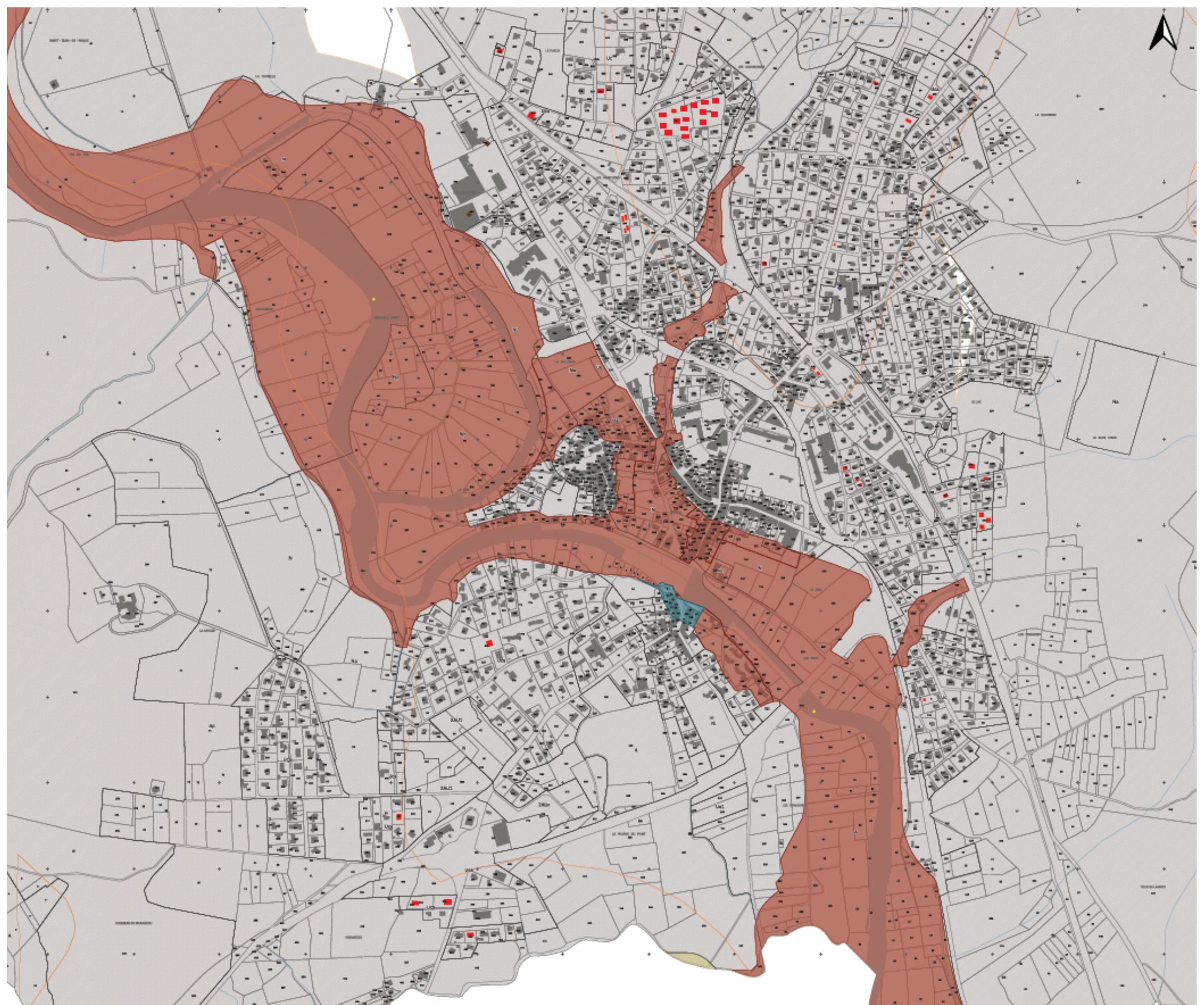
Les phénomènes de mouvements de terrain sont très aléatoires. Lorsqu'ils présentent un risque important pour la population, des mesures de surveillance rapprochée (instruments,...) du site et des travaux de protection (écrans de protection , purge des parois, système de drainage...) sont mis en œuvre visant à limiter leurs effets.

CATNAT

Si le phénomène est lent et ne présente pas de danger immédiat (par exemple des fissures sur des façades) : effectuez une demande en mairie de l'état de Catastrophe Naturelle (CATNAT) afin de pouvoir prétendre à une indemnisation de l'Etat.

LES BONS RÉFLEXES

- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.
- Évacuez le bâtiment et s'éloigner.
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés.



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque majeur lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident pouvant se produire lors du transport (par voie routière, ferroviaire ou par canalisation) de marchandises dangereuses pour l'approvisionnement des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) et de la population (fioul domestique par exemple).

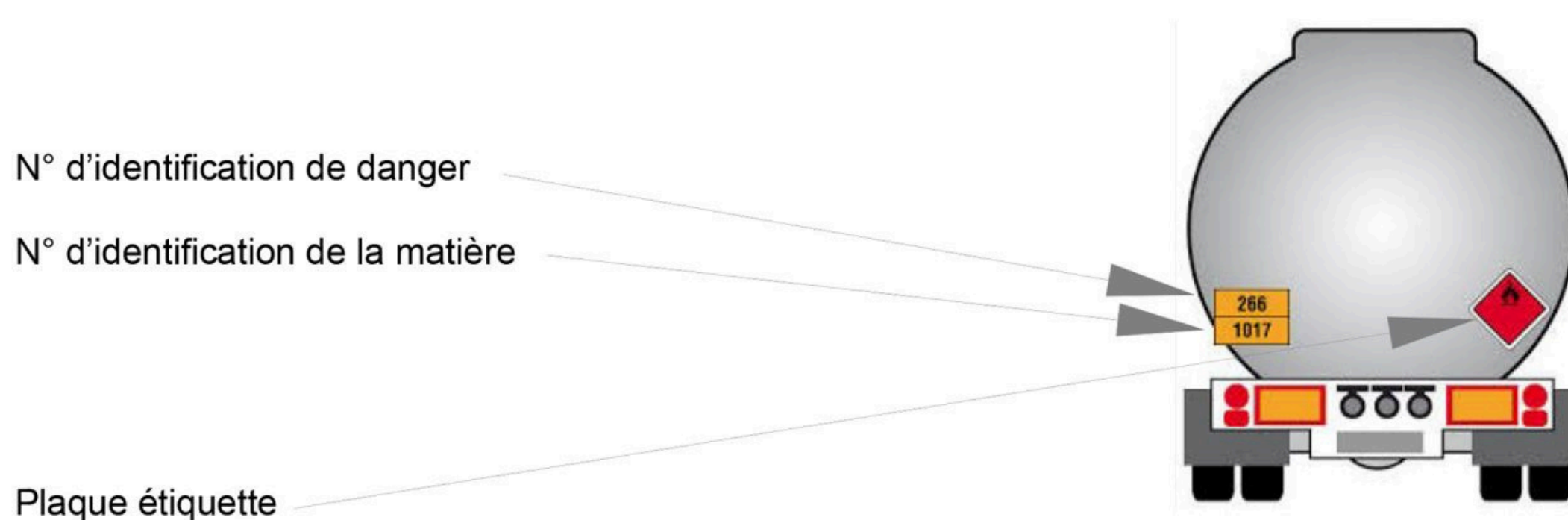
MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

CMIC

En cas d'accident, la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) des sapeurs-pompiers est mobilisée sur les lieux de l'évènement avec en parallèle la mise en place d'actions de sauvegarde communales (alerte et information aux populations, périmètre de sécurité ...)

LES BONS RÉFLEXES

- Éloignez-vous de la zone d'accident.
- Alertez les secours.
- Ne vous exposez pas aux produits chimiques.
- Restez à l'abri, calfeutrez les issues et aérations.



Que dois-je faire ou ne pas faire ?

Consignes générales à respecter



Consignes spécifiques au TMD



RISQUES SANITAIRES

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée.

RISQUE ÉPIDÉMIQUE

On parle d'épidémie lorsqu'il y a une augmentation rapide d'une maladie contagieuse en un lieu donné sur un moment donné (ex : grippe, Ebola ...)

Une pandémie est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète (ex : la peste, le choléra ... et plus récemment la COVID-19)

LES BONS RÉFLEXES

- Lavez-vous les mains.
- Respectez la distanciation physique.
- Portez un masque.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.

Ces gestes barrières peuvent varier en fonction de votre état de santé, du risque collectif et des postures nationales.



POLLUTION DE L'AIR

La source de pollution la plus fréquente est liée au trafic routier. En cas de forte chaleur, les polluants (monoxyde de carbone, oxydes d'azote et dioxyde de soufre) se trouvent bloqués dans notre air et ne peuvent s'évacuer.

LES BONS RÉFLEXES

- Réduisez ou reportez les activités physiques de plein air.
- Limitez vos sorties.

MOUSTIQUE TIGRE

Noir avec des tigrures blanches sur le corps, il mesure moins de 7mm. Contrairement à certains de ses congénères, il pique le jour. Ce moustique peut être porteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika.

LES BONS RÉFLEXES

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner (gouttières, soucoupes des pots de fleurs).
- Couvrez les réservoirs d'eau avec un tissu.



RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, présent dans le sol et les roches, inodore, incolore et inerte chimiquement.

A Quissac, il y a un potentiel d'exposition de catégorie 1 (catégorie la plus faible).

LES MENACES MAJEURES

ATTENTATS

Le plan vigipirate prévoit des mesures pour assurer la sécurité dans les transports et autres lieux publics vulnérables, mais aussi les établissements scolaires et universitaires.

Il a pour objectif :

- D'assurer en permanence une protection adaptée des citoyens face à la menace terroriste.
- De développer et maintenir une culture de vigilance.
- De permettre une action rapide et coordonnée en cas d'évènement.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aidez le travail des services d'ordres en facilitant les contrôles lors des entrées sur certains sites.

PENDANT

- Suivez les consignes des services d'ordres et de secours. .

CYBER-RISQUE

Une Cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant.

Elle cible différents dispositifs d'information : des ordinateurs ou des serveurs, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore les téléphones mobiles, smartphones et tablettes. Il existe 4 types de risques cyber : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage, le sabotage.

LES BONS RÉFLEXES

- Modifiez régulièrement vos mots de passe d'accès, prenez soin de vos informations personnelles et de votre identité numérique.
- Sécurisez votre Wi-Fi.

 FAIRE FACE ENSEMBLE À tout moment, rester vigilant ! rendez-vous sur : https://vigipirate.gouv.fr	 CYBERVIGILANCE : ADOPTEZ LES BONS REFLEXES Conseils et assistance sur : cybermalveillance.gouv.fr		
 SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN Appropriiez-vous votre environnement et sachez alerter lorsque vous êtes témoin d'une incohérence.	 PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER Lorsqu'une combinaison d'indices laisse présager d'une radicalisation. stop-djihadisme.gouv.fr 0 800 005 696 Service & appel gratuits		
 FORMEZ-VOUS AU SECOURISME Soyez capable d'alerter les secours, procéder à un massage cardiaque ou traiter les hémorragies. https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours			
 PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE « conseils aux voyageurs » sur : diplomatie.gouv.fr inscription sur le site ARIANE : pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane	 17 POLICE SECOURS	 112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	 114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

INFORMATIONS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

- **Appel d'urgence européen** : 112
- **Sapeurs-pompiers** : 18
- **Police** : 17
- **SAMU** : 15
- **Secours pour les personnes sourdes ou malentendantes** : 114

NUMÉROS DE MON FOYER

- **Assurance** :
- **Médecin de famille** :
- **École(s) des enfants** :
- **Hôpital** :
- **Autres** :

S'INFORMER

- **Radio France Bleu Gard Lozère** : 99.5 Mhz
- **Mairie** : 04 66 77 30 02 - <https://quissac.fr/>
- **Préfecture** : 04 66 36 43 90 - www.gard.gouv.fr
- **MétéoFrance** : 3250 (n° payant) - www.vigilance.meteofrance.com
- **Vigicrues** : www.vigicrues.gouv.fr

ROUTES ET TRANSPORTS

- **Bus-LiO** : <https://www.lio-occitanie.fr/>
- **Trains-SNCF** : infolignes.com
- **Avions-Aéroport Montpellier Méditerranée** : montpellier.aéroport.fr
- **Inforoute** : <https://www.inforoute30.fr/>

NUMÉROS DE SERVICES

- **ENEDIS** : 0 972 675 034
- **GRDF** : 0 800 473 333
- **En cas d'odeur de gaz** : 18/112
- **Astreinte Régie des eaux** : 06 27 02 32 01